MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2026-822

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Réservation de 6 Places de stationnement Place Saint-Léonard Jeudi 05 Novembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal n°2026-304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,
VU la demande de Madame LENORMAND Stéphanie afin dans le cadre de l'organisation d'une inhumation, de réserver 6 places de stationnement situées sur la Place Saint-Léonard, des deux côtés de la voie, le Jeudi 05 Novembre 2026, de 10h00 à 13h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : **La Demandeuse est autorisée, dans le cadre de l'organisation d'une inhumation, à réserver 6 places de stationnement situées sur la Place Saint-Léonard, des deux côtés de la voie, LE JEUDI 05 NOVEMBRE 2026, de 10H00 à 13H00.**

ARTICLE 2 : 6 places de stationnement sont neutralisées, sur la Place Saint-Léonard, des deux côtés de la voie, à la date et horaires cités dans l'Article 1 et réservées pour le déroulement de l'inhumation.

ARTICLE 3 : Chaque propriétaire de véhicule en stationnement, devra être munis de la vignette de stationnement de la Ville de Honfleur ou s'être acquitté du paiement à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Demandeuse, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 02 Novembre 2026,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement,
Marlène FAUVEL

MAIRIE DE HONFLEUR (Calvados)

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr